

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 2 juillet deux mille vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

26 juin 2026

Étaient présents :

Mme Lisa AUBERT, Mme Hélène AUBRY, Mme Sophie BOURDON, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, M. Mario CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Hakim FATMI, Mme Alexandra FORET, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Marion GOURRAUD, Mme Nathalie HAUCHARD, M. Luc HITTLER, M. Jacques LEBAS, M. Morgan LEGRAND, Mme Dominique LEPÊME, M. André RIC, Mme Nathalie SCHOTT, M. Pierre SIDOINE, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Christelle TOCQUEVILLE, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication,

09 juillet 2026

Date de signature

10 juillet 2026

Nombre de conseillers,

En exercice 29

Présents 25

Votants 28

Excusés, ont donné procuration :

M. Didier BOQUET (pouvoir à M. Christian CAPRON), M. Kevin MIERE, Mme Amélie STAWSKI (pouvoir à Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER), Mme Carol TARAVEL-CONDAT (pouvoir à M. André RIC).

Monsieur Christian CAPRON a été désigné secrétaire de séance.

DL2026-107	Centre aquatique « Barre y Va » Participation financière aux leçons de natation
-------------------	--

Monsieur le Maire expose :

Au regard de la proximité des rivières et du fleuve sur la commune, il est indispensable que chaque enfant puisse apprendre à nager, à se débrouiller dans l'eau et à se sentir à l'aise dans l'environnement aquatique en toute circonstance.

Caux Seine agglo propose, pour les enfants de 6 à 10 ans, des stages de natation du 06 juillet au 30 août 2026.

Ces cours ont lieu chaque semaine du lundi au vendredi de 13h10 à 13h55 au centre aquatique de Rives-en-Seine (23,80 €/1 semaine ou 49€/2 semaines).

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la volonté de la municipalité de permettre aux enfants d'apprendre à nager ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'accepter qu'une participation communale de 15 euros, par enfant inscrit au cours de natation, soit versée aux familles de Rives-en-Seine sur présentation d'une attestation de paiement émise par Caux Seine agglo et d'un RIB ;
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune - article 65748.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Bastien Coriton
Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,

Christian Capron
Christian CAPRON